

Formation continue

1^{er} degré



Personnels OGEC

Année Scolaire 2018 - 2019



▶ CRÉFI - IMA, UN PARTENARIAT POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE VOS ÉTABLISSEMENTS

Attentif à chaque personne, le projet de l'Enseignement Catholique de Vendée propose d'accompagner chacun dans son parcours personnel et professionnel. « *L'Établissement catholique d'enseignement se situe dans des réseaux d'établissements offrant des formations diversifiées et garantissant des compétences partagées** ».

Les salariés OGEC tiennent une place importante au sein des communautés éducatives. Les responsables gestionnaires et les chefs d'établissements analysent et anticipent l'aspiration et les besoins de développement de leurs compétences professionnelles. Distincts par leur histoire et leur structure, proches par leurs missions, le CRÉFI et l'IMA (Institut l'Aubépine) se sont associés pour proposer une offre de formation commune aux salariés OGEC des établissements de l'Enseignement Catholique de Vendée :

- De proximité : toutes les propositions déclinées ci-après se dérouleront à l'Institut l'Aubépine, lieu traditionnel pour la formation des acteurs de l'Enseignement Catholique de Vendée.
- Efficace : centrée sur les essentiels des fonctions à exercer et assurée par des professionnels experts.
- Adaptée : aussi bien aux « entrants » dans leur métier qu'aux personnes expérimentées.

Nous espérons que ces propositions répondront à vos attentes. Les équipes du Créfi et de l'IMA sont à votre écoute pour répondre à vos questions et vous apporter une solution sur-mesure.

A. BABARIT - *Directeur IMA*

B. KETTERER - *Directeur CRÉFI*

LE CRÉFI

Le Créfi est une association loi 1901, gérée par un conseil d'administration composé de représentants institutionnels, de représentants d'employeurs et de salariés et de représentants d'établissements adhérents.

Notre mission exclusive depuis 42 ans : la professionnalisation et la qualification des salariés de droit privé des établissements de l'Enseignement Catholique. Le Créfi est en lien direct et permanent avec les professionnels des établissements ; cet échange constant nous permet de mesurer les évolutions des métiers et de proposer une offre en permanence adaptée.

Le Créfi est Institut Missionné depuis janvier 2016. Nos formations sont proposées en inter établissements (catalogue de 135 modules) et en intra.

L'IMA

Établissement d'enseignement supérieur qui contribue à la formation initiale des futurs professeurs (Master MEEF – en convention avec l'UCO), l'Institut Missionné l'Aubépine, au travers de son Organisme de Formation Continue répond aux besoins de formation continue des professeurs des écoles de l'enseignement catholique de Vendée, à la formation initiale et continue des Chefs d'établissements du diocèse. L'IMA a développé une expertise dans le domaine de l'éducation aux médias (image, vidéo, BD).

Parce qu'il se pense et se vit comme la « Maison de la Formation de l'Enseignement Catholique de Vendée », par tradition, et au nom de son projet, l'IMA accueille les partenaires ou institutions partenaires qui s'adressent aux professionnels des établissements.

Un contact unique pour vous inscrire :

Madame Adeline GILLOTTE - Institut l'Aubépine - Rue Jean Zay - CS 40615 - 85015 - La Roche Sur Yon Cedex.
02 51 06 96 00 - contact@institut-aubepine.eu

Pour répondre à vos questions sur le contenu des formations :

Pour le Créfi - Bruno KETTERER : 02 51 86 00 05 • Pour l'IMA - Michel COUTON : 02 51 06 96 00

CONDITIONS GÉNÉRALES

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales s'appliquent dans leur intégralité à toutes les prestations de formation réalisées par le CRÉFI et l'Aubépine à destination de toutes entités de l'Enseignement Catholique, ci-après dénommées « Commanditaire(s) », pour leur personnel de droit privé et/ou leurs membres. Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur toutes conditions générales et/ou tous autres documents émanant des Commanditaires, quels qu'en soient les termes. Aussi, toute inscription aux formations dispensées par le CRÉFI et l'Aubépine implique sans réserve l'acceptation des présentes conditions générales.

2- INSCRIPTION À UNE FORMATION DU CATALOGUE PROPOSITIONNÉE

Toute demande d'inscription doit être adressée à l'Aubépine soit par courrier ou par mail au moyen du bulletin d'inscription page 18 prévu à cet effet. Les demandes d'inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Une liste d'attente est éventuellement établie. Lorsque le nombre maximum de participants est atteint, les demandeurs en sont informés. Toute demande d'inscription engage le Commanditaire dès son émission, quel qu'en soit le porteur ou le signataire. Pour autant, un dossier d'inscription n'est finalisé qu'après signature de la convention de formation professionnelle subséquente par le CLIENT.

3- CONVOCATION

Sauf inscription tardive, toute inscription validée fait l'objet d'un courriel correspondant de convocation personnalisée, adressé au Commanditaire en principe au moins 20 jours avant le début de la formation, charge au Commanditaire de transmettre au participant ces documents dès réception.

4- REPORT D'UNE FORMATION

Le CRÉFI ou l'Aubépine se réservent le droit de reporter les dates et/ou de modifier le lieu d'une formation si des circonstances indépendantes de sa volonté les y obligent, notamment dans l'hypothèse d'un nombre insuffisant de participants.

5- CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation par le CLIENT doit faire l'objet d'un écrit signé par le Commanditaire lui-même. En cas d'annulation d'une inscription des indemnités compensatrices seront dues dans les conditions suivantes :

- Pour toute annulation réceptionnée au moins 30 jours ouvrés avant le 1er jour de la session de formation : Aucun frais d'annulation/remboursement des éventuels acomptes.

- Pour toute annulation réceptionnée 29 à 10 jours ouvrés avant le 1er jour de la session de formation : Facturation de 100 € pour frais d'annulation.

- Pour toute annulation réceptionnée moins de 10 jours ouvrés avant la formation : Facturation du coût intégral de la formation.

Les frais d'annulation relèvent essentiellement d'un financement sur fonds propres et seront facturés au Commanditaire à l'issue du 1er jour de la formation correspondante.

6- REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Sous réserve de l'acceptation par le CRÉFI ou l'Aubépine et l'organisme financeur, le Commanditaire pourra remplacer tout participant inscrit à une formation par une autre personne concernée par les objectifs de la formation, cela jusqu'à la veille du début de la session.

7- OBLIGATION DE PRÉSENCE

Tout stagiaire inscrit à une formation est tenu à une obligation de présence. Les participants salariés resteront pendant

toute la durée des sessions de formation sous la responsabilité de leur employeur. Aucun départ anticipé ne pourra être autorisé, les trajets devant donc être organisés en conséquence.

8- TARIFS

Les formations sont facturées aux conditions financières correspondantes telles que précisées par son catalogue en vigueur. Les tarifs de ses formations sont des prix nets (centre exonéré de la T.V.A au titre de la formation professionnelle continue). Toute formation commencée est due dans son intégralité.

9- FINANCEMENT DE LA FORMATION EFFECTIVEMENT SUIVIE

Les formations répondent aux critères d'éligibilité des organismes financeurs.

Le financement par un OPCA est subordonné à la présence effective dont attestent les émargements. Sans information fournie par le Commanditaire, le financement des formations sera réputé être pris en charge sur fonds propres, qu'il envisage ou non une demande de remboursement ultérieur par un organisme financeur.

9.1 - En cas de financement par un OPCA, il appartient au Commanditaire d'indiquer l'OPCA sur le bulletin d'inscription, de fournir les éléments nécessaires au montage de dossier financier et de veiller à la conformité de son dossier de prise en charge par les organismes financeurs de ses commandes de formation.

9.2 - En cas de financement sur fonds propres : l'intégralité du coût de la formation sera facturée à l'issue de la formation.

En cas de financements multiples, il sera produit plusieurs factures pour une même formation.

10- FINANCEMENT DES ABSENCES TOTALES OU PARTIELLES

Chaque heure de formation non effectuée et donc non émargée, donne lieu à une facturation au coût réel auprès du Commanditaire pour un financement sur fonds propres, payable à réception.

Si une facture venue à échéance n'est pas réglée, même partiellement, des pénalités de retard seront de plein droit appliquées et calculées sur la partie du prix restant à payer, depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

11 - ATTESTATION DE FORMATION

A l'issue de chaque formation et après restitution des évaluations rédigées, tout participant recevra une attestation de présence certifiée par le CRÉFI ou l'Aubépine. Cette attestation est à conserver précieusement par le participant. Il ne sera délivré aucun duplicata.

12- RESPONSABILITÉS DU CRÉFI ET DE L'AUBÉPINE

Le CRÉFI et l'Aubépine s'engagent à exécuter les obligations à leur charge avec tout le soin en usage dans leur profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur. Pour autant, sous réserve de toute disposition légale impérative contraire, il est expressément spécifié que le CRÉFI ou l'Aubépine ne seront tenus que par une obligation de moyens et non de résultat. Aussi, les Commanditaires ne pourront rechercher la responsabilité du CRÉFI ou de l'Aubépine qu'en prouvant un comportement fautif.

Il est rappelé que les Commanditaires et les participants demeurent seuls responsables du traitement des préconisations du CRÉFI ou de l'Aubépine. En tout état de cause, la responsabilité du CRÉFI ou de l'Aubépine ne pourra pas être engagée en cas de force majeure telle que définie à l'article 13.

13- FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure eu

égard aux obligations du CRÉFI ou de l'Aubépine, les événements indépendants de leur volonté et qu'ils ne peuvent raisonnablement être tenus de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations.

Il en sera également ainsi en toutes circonstances, et ce même s'ils n'entrent pas dans la définition précitée, notamment en cas de maladie ou d'accident d'un consultant ou d'un formateur, de grèves ou de conflits sociaux internes ou externes, de désastres naturels et de situation de pandémie, de tempête, d'incendie, de dégâts des eaux, d'explosion, d'acte de vandalisme, de modification de la réglementation applicable aux présentes conditions générales ou aux prestations, intervenant dans locaux de l'Aubépine ou du CRÉFI et/ou chez les intervenants et/ou fournisseurs et/ou prestataires dont dépend le CRÉFI et l'Aubépine.

14- CONFIDENTIALITÉ

Le CRÉFI et l'Aubépine s'engagent à considérer comme confidentielles et à ne pas divulguer les informations de toutes natures relatives aux activités des Commanditaires et aux données personnelles des participants que l'exécution de ses prestations le conduirait à connaître, à l'exception des informations tombées dans le domaine public.

15- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les prestations ne confèrent au Commanditaire et aux participants à ses formations aucun titre ou droit de propriété sur les prestations correspondantes du CRÉFI ou de l'Aubépine, leurs résultats, ainsi que sur les moyens mis en œuvre, les documents et/ou les outils élaborés ou remis pour les besoins de leur réalisation.

Ces éléments resteront la propriété exclusive du CRÉFI ou de l'Aubépine.

Le CRÉFI et l'Aubépine autorisent le Commanditaire et les participants à ses formations à utiliser les travaux et supports du CRÉFI ou de l'Aubépine qu'aux seules fins expressément convenues, ainsi que dans la limite de leurs besoins personnels, à l'exclusion de tout tiers y compris ses éventuelles filiales ou sociétés de son groupe, sans qu'il puisse en faire profiter un tiers, quel qu'il soit.

Le Commanditaire se porte fort de la reprise et du respect du présent article par l'ensemble de son personnel.

16- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'ensemble des informations communiquées par les Etablissements scolaires et/ou leurs salariés fait l'objet d'un traitement informatique automatisé ayant été déclaré par l'Aubépine, conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, il est rappelé que chaque participant aux formations dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de modification et de retrait sur toute donnée personnelle le concernant.

Chaque participant peut à tout moment exercer ce droit en contactant l'Aubépine par courrier électronique à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription ou par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de l'Aubépine

L'Aubépine ne communique aucune coordonnée personnelle des participants à des fichiers ou organismes extérieurs et en assure la totale confidentialité.

17- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présentes et des contrats qu'elles régissent, y compris en matière délictuelle, seront seuls compétents les tribunaux de Nantes auquel les Parties attribuent expressément compétence, et ce même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

CONTEXTE

Je suis grand(e), ils sont petits... Les tables, les chaises sont à leur hauteur, je dois me pencher, me plier... Travaillant auprès de jeunes enfants, l'adulte évolue tel Gulliver chez les Lilliputiens. Il doit se pencher, se courber en permanence ce qui occasionne des tensions permanentes et à terme des douleurs chroniques !

Apprendre les postures qui soulagent, éviter certains gestes ...autant d'atouts qui deviennent indispensables pour ménager son corps.

PUBLIC

Toute personne qui travaille à hauteur des enfants : ASEM, Enseignant, Personnel assurant l'accueil périscolaire, effectuant le service des repas aux enfants.

OBJECTIFS

- Faire le lien entre l'importance de l'économie de l'effort et son propre confort de travail.
- Identifier les risques physiques causés par les gestes répétitifs et les mauvaises postures dans le cadre du travail à « hauteur d'enfant ».
- Adopter les gestes et postures permettant de prévenir ces risques.

CONTENU

- Le dos, les articulations : mieux les connaître pour mieux les protéger.
- L'ergonomie dans le travail avec les enfants.
- Les erreurs à ne pas commettre.
- Des méthodes pour minimiser les risques liés aux gestes répétitifs.
- Les postures à éviter, les postures à adopter.
- L'application des bases du confort et de la sécurité physique aux situations rencontrées avec les enfants : habillage et déshabillage, couchage, accompagnement lors des ateliers pédagogiques, temps de lecture et de jeux, service au restaurant ...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES


- La formation se veut résolument pratique et s'appuie sur des méthodes participatives articulant réflexion sur les pratiques, apports conceptuels, échanges entre les participants.
- Analyse des postes de travail avec évaluation initiale des gestes et des postures spontanés des différents participants.
- Ateliers gestuels collectifs avec correction individualisée.
- Mises en situation pratique favorisant le transfert des acquis dans la pratique quotidienne.
- Exercices corporels nécessitant une tenue vestimentaire souple et confortable.


ÉVALUATION

- Les acquis sont évalués à chaque étape de la formation sous forme d'exercices, études de cas et mises en situations.
- L'action de formation est évaluée sur la base d'un questionnaire afin d'en valider la conformité.


CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENANT

- Professionnelle de la santé, la formatrice exerce depuis 20 ans comme kinésithérapeute et en prévention physique depuis plus de 10 années.
- Elle intervient régulièrement pour le Créfi et, à ce titre, maîtrise totalement les diverses problématiques liées aux personnes travaillant dans les établissements scolaires, notamment à hauteur d'enfants.

 De 8 à 12 personnes

 Institut l'Aubépine - Rue Jean Zay 85015 LA ROCHE SUR YON

 8 et 9 avril 2019 - 2 jours

 14 heures (9h00 - 17h30)

 488 €



CONTEXTE

L'enfant s'oppose et répond « Non ». Il refuse de respecter l'autorité et semble même parfois provoquer l'adulte. L'adulte lui demande d'agir, il répond « Non ». L'éducateur se sent en lutte de pouvoir et entre dans un cycle de menaces et de punition. Quelles attitudes adopter face à ces comportements ? Que signifie ce « Non » de l'enfant ?



PUBLIC ASEM.

OBJECTIFS

- Analyser les éléments fondamentaux des mécanismes de construction de l'enfant.
- Comprendre le processus et les manifestations de la phase d'opposition chez le jeune.

CONTENU

- Notions du développement de l'enfant : rappel.
- Élément de compréhension du « non » : manifestation d'une identité en construction.
- Entre rigidité et souplesse : quelles attitudes avoir ?
- Importance du cadre et des limites.
- Enjeu de la phase d'opposition : entre menace et négociation, quelle position prendre ?
- Comment accompagner au mieux cette phase importante dans la vie de l'enfant ?

MODALITÉS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation se veut résolument pratique, et s'appuie sur des méthodes actives articulant réflexion sur les pratiques quotidiennes, apports méthodologiques, échanges entre les participants afin d'initier la mise en œuvre pragmatique des compétences acquises et ou développées.
- Jeux de rôle à partir de situations vécues au quotidien.
- Livret pédagogique constitué de fiches mémoires, de fiches méthodologiques.

ÉVALUATION

- Les acquis sont évalués à chaque étape de la formation sous forme d'exercices, études de cas et mises en situations.
- L'action de formation est évaluée sur la base d'un questionnaire afin d'en valider la conformité.

VALIDATION

- Une attestation de présence est remise à chaque participant.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENANT

- Psychologue, elle intervient régulièrement au Créfi sur la compréhension des besoins des enfants et la posture éducative des ASEM.



De 8 à 12 personnes



Institut l'Aubépine - Rue Jean Zay 85015 LA ROCHE SUR YON



22 et 23 octobre 2018 - 2 jours



14 heures (9h00 - 17h30)



420 €

CONTEXTE

Les ASEM, dans leur fonction éducative accompagnent spécifiquement les enfants dans les soins d'hygiène et veillent à leur confort corporel. Les pratiques de l'éducation sphinctérienne et d'hygiène ont évolué entre hier et aujourd'hui. Qu'est-ce qui a changé ? Pour quelles raisons ? Quels enjeux pour le développement ? Quelles préconisations ? Quelles attitudes adopter ? Comment accompagner les jeunes enfants de l'école maternelle dans la continuité de leur apprentissage de la maîtrise et du soin de leur corps ?

PUBLIC

Agents spécialisés des écoles maternelles.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de ces apprentissages qui dépassent la seule question de l'hygiène, pour l'enfant, ses parents, les professionnels.
- Identifier des repères dans le développement de la maîtrise des sphincters : connaissances théoriques et pratiques à partir de l'observation du comportement des enfants.
- Définir des principes éducatifs à prioriser selon l'âge et le niveau de développement des enfants.

CONTENU

- Le développement de la maîtrise des sphincters, des gestes d'hygiène corporelle.
- Les écarts de développement dans l'acquisition de ces compétences.
- Les gestes et les postures professionnels favorables à cette acquisition.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances – Mise en lien avec le vécu professionnel.
- Analyses de situations professionnelles. : espace, temps, posture et attitudes des adultes favorables au développement de l'enfant.
- Échanges sur les pratiques.
- Des textes et/ou ressources seront transmis comme points d'appui aux stagiaires sous format papier et/ou numérique.


MODALITÉS


ÉVALUATION

- L'action de formation est évaluée sur la base d'un questionnaire afin d'en valider la conformité.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENANT

- Formatrice pour l'IMA depuis de nombreuses années.
- Formation et expertise dans le domaine de la petite enfance.

 De 10 à 15 personnes

 Institut l'Aubépine - Rue Jean Zay 85015 LA ROCHE SUR YON

 23 octobre 2018 - 1 jour

 7 heures (9h00 - 17h30)

 210 €

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT DE 3 A 6 ANS :

COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SA CONSTRUCTION PERSONNELLE

Contact : Bruno KETTERER - (02 51 86 00 05)



CONTEXTE

La maternelle est un monde à part dans lequel les jeunes enfants de 3 à 6 ans ne cessent de bouger, d'évoluer... À chaque âge ses étapes, ses découvertes, psychomotrices, sensorielles, psychiques ou intellectuelles... Cette formation vous donnera un regard nouveau et des clés pour vous mettre à leur portée, comprendre comment ils se développent et les accompagner d'une manière professionnelle sur le chemin de cette croissance au sein de l'environnement scolaire.



PUBLIC

Personnel des écoles (ASEM, EVSH, personnel de service...).

OBJECTIFS

- Situer l'importance du domaine psychomoteur dans le développement de l'enfant de 3 à 6 ans.
- Mettre en relation les grandes étapes du développement chez l'enfant.
- Identifier les éléments qui constituent l'univers de l'enfant et être en mesure de pouvoir s'y adapter.

CONTENU

- L'expérience psychomotrice comme point de départ des apprentissages
- Le développement affectif chez le petit enfant.
- L'apprentissage par le jeu, l'imitation, le dessin : les interactions entre développement intellectuel, socialisation et élaboration du langage.
- La logique de l'évolution de l'enfant et les attitudes éducatives facilitant le développement dans l'environnement scolaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives : articulations entre apports théoriques et réflexion sur les pratiques pour favoriser les échanges d'expériences entre participants, la remise en question et la mise en œuvre des changements.
- Des travaux d'analyse personnelle et collective afin de confronter ses différentes pratiques et ses acquis dans un climat de non-jugement.

ÉVALUATION

- Les acquis sont évalués à chaque étape de la formation sous forme d'exercices, études de cas et mises en situations.
- L'action de formation est évaluée sur la base d'un questionnaire afin d'en valider la conformité.

MODALITÉS

CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENANT

- Psychologue, elle intervient depuis plus de 10 ans au Créfi sur la compréhension des besoins des enfants et la posture éducative à adopter.



De 8 à 12 personnes



Institut l'Aubépine - Rue Jean Zay 85015 LA ROCHE SUR YON



11 et 12 février 2019 - 2 jours



14 heures (9h00 - 17h30)



420 €

CONTEXTE

La bientraitance est une manière d'être, de se comporter, de dire, dont l'objectif est de promouvoir le bien-être de l'enfant : être attentif à ses besoins, respecter ses choix et ses droits.

Comment respecter l'autre, sa personnalité, sa singularité ? Comment agir avec discernement, prendre du recul pour prioriser l'épanouissement de l'enfant et le développement de l'estime de soi ?

PUBLIC

Asem, AESH.

OBJECTIFS

- Identifier les composantes d'un environnement scolaire bien-traitant pour l'enfant.
- Repérer les attitudes qui entravent ou favorisent la bientraitance en milieu éducatif.
- Se doter de moyens pour créer et maintenir une relation éducative bienveillante.

CONTENU

- Bientraitance, bienveillance : de nouvelles manières d'être, de faire, de dire.
- Les entraves individuelles, collectives, les « douces violences ».
- Les conditions matérielles et relationnelles à un environnement bien-traitant.
- L'observation, la prise en compte des besoins, des émotions pour faciliter le bien-être de chacun.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Articulation entre apports théoriques, réflexion et partage d'expériences afin d'étayer la remise en question et l'évolution de pratiques professionnelles.
- L'accent est mis sur la participation active de chacun, notamment dans les mises en situation.


ÉVALUATION


- L'action de formation est évaluée sur la base d'un questionnaire afin d'en valider la conformité.


CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENANT


- Psychologue, elle intervient depuis plus de 10 ans au Créfi sur la compréhension des besoins des enfants et la posture éducative à adopter.


MODALITÉS

 De 10 à 15 personnes

 Institut l'Aubépine - Rue Jean Zay 85015 LA ROCHE SUR YON

 21 et 22 novembre 2018 - 2 jours

 14 heures (9h00 - 17h30)

 420 €



CONTEXTE

Les ASEM, dans leur fonction éducative, rencontrent les parents et les familles des enfants. Elles sont parfois interpellées, questionnées. Quelles attitudes et postures adopter ?

Comment œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents ? Comment y collaborer avec l'enseignant ?



PUBLIC

Agents spécialisés des écoles maternelles.

OBJECTIFS

- Instaurer une relation de confiance entre l'enfant, l'école et sa famille.
- Identifier les responsabilités et les rôles communs et spécifiques de l'ASEM et de l'enseignant dans la relation à l'enfant et à sa famille.
- Collaborer avec l'enseignant à l'accueil et à la prise en compte de l'enfant et de ses parents.
- Évaluer ses propres pratiques professionnelles et améliorer ses pratiques de communication.
- Analyser des situations de communication ; rechercher des pistes d'amélioration possibles

CONTENU

- Identifier la place, le rôle de l'ASEM dans la relation à l'enfant et à sa famille.
- Établir des relations professionnelles de confiance avec les familles.
- Évaluer ses pratiques professionnelles et améliorer les pratiques de bonnes relations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances – Mise en lien avec le vécu professionnel.
- Analyses de situations professionnelles : quand la communication est facile, quand la communication est difficile.
- Échanges sur les pratiques.
- Des textes et/ou ressources comme points d'appui seront transmis aux stagiaires sous format papier et/ou numérique.

MODALITÉS

ÉVALUATION

- L'action de formation est évaluée sur la base d'un questionnaire afin d'en valider la conformité.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENANT

- Formatrice pour l'IMA depuis de nombreuses années. Expertise dans le domaine de la petite enfance. Formée au soutien des fonctions parentales.



De 10 à 15 personnes



Institut l'Aubépine - Rue Jean Zay 85015 LA ROCHE SUR YON



5 décembre 2018 - 1 jour



7 heures (9h00 - 17h30)



210 €

CONTEXTE

Les ASEM, dans leur fonction éducative, collaborent à l'organisation du temps de sieste et à l'accompagnement des jeunes enfants sur ce temps. La sieste est-elle nécessaire à l'école maternelle ? Quels enjeux pour le développement ? Quelles préconisations ? Quelles attitudes adopter ?

Quels sont les repères qui peuvent guider les gestes professionnels selon l'âge de l'enfant ? Selon son propre rythme veille-repos ?

PUBLIC

Agents spécialisés des écoles maternelles.

OBJECTIFS

- Identifier des repères dans le développement du rythme veille-repos : repères de temps, repères à partir des observations du comportement.
- Identifier les besoins de repos des enfants au long de la journée selon leur âge, selon leur rythme personnel.
- Observer les comportements des enfants pour comprendre et adapter les gestes professionnels : agitation en journée, difficultés d'endormissement, refus, insécurité, éveil difficile...
- Définir des principes éducatifs à prioriser selon l'âge et le niveau de développement des enfants.

CONTENU

- Le sommeil de l'enfant de 0 à 6 ans
- Les préconisations des spécialistes pour tenir compte des besoins des enfants.
- L'acquisition d'un rythme veille-repos propre : quels enjeux pour le développement.
- Les gestes et postures professionnels favorables à cette acquisition.
- Des pistes pour permettre la sérénité et/ou l'apaisement des enfants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances – Mise en lien avec le vécu professionnel.
- Analyses de situations professionnelles. : espace, aménagement, temps, posture et attitudes des adultes favorables au développement de l'enfant.
- Échanges sur les pratiques.
- Des textes et/ou ressources seront transmis aux stagiaires comme points d'appui sous format papier et/ou numérique.


MODALITÉS


ÉVALUATION

- L'action de formation est évaluée sur la base d'un questionnaire afin d'en valider la conformité.


CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENANT


- Formatrice pour l'IMA depuis de nombreuses années.
- Formation et expertise dans le domaine de la petite enfance.

 De 10 à 15 personnes

 Institut l'Aubépine - Rue Jean Zay 85015 LA ROCHE SUR YON

 14 novembre 2018 - 1 jour

 7 heures (9h00 - 17h30)

 210 €

PARTICIPANT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

ÉTABLISSEMENT

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail de l'établissement :

Responsable inscription :

DEMANDE DE FORMATION 2018 - 2019

Intitulé

Modalité de financement : Fonds propres OPCA OPCABOX

Ce bulletin d'inscription vaut engagement de participation pour toute demande acceptée.

À le

Signature de l'intéressé(e)
Pour demande d'inscription

Signature du CE1°
Pour accord

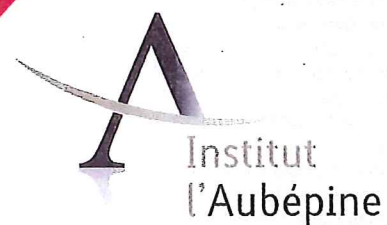
Signature du Pdt. OGEC
Pour accord

Signature vaut acceptation des conditions, sans réserve, des conditions générales figurant page suivante.



3 impasse de la Hache
Z.I. NANTES - Carquefou
44470 CARQUEFOU

Tél. : 02 51 86 00 05
Fax : 02 51 86 00 04



INSTITUT L'AUBÉPINE
Rue Jean Zay
85015 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. : 02 51 06 96 00

www.institut-aubepine.eu